L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR

JÉROME BAYON.

VENDREDI (MATIN,) 1ER. JUILLET 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er. juillet.

Nous n'avons pu connaître positivement le résultat des délibérations de l'assemblée des souscriptions au fonds pour l'établissement d'une presse à coton dans la partie basse de la ville, qui a eu lieu hier soir; mais nous avons appris indirectement, qu'on aurait fait choix d'un lot de terre situé au-dessous de la propriété de Mme. Villavaso, pour y construire la dite presse.

Les comités de district nommés pour recevoir les souscriptions au fonds pour venir au secours des habitants de Fayetteville, se sont réunis hier soir; la somme qu'ils ont collectée s'élève à **$3171 95 cts.** Les membres des comités qui ne se sont pas rendus à l'assemblée, sont priés de remettre au Maire le produit de leurs collectes, parce que le produit total de cette souscription doit être expédié sans délai.

Nous avons annoncé hier, sur la foi de plusieurs gazettes, que l'expédition anglaise envoyée dans la Tage, avait obtenu pleine et entière satisfaction du *cannibale couronné* de Lisbonne. Après un nouvel examen de nos journaux, nous avons acquis la certitude que cette satisfaction donnée par Miguel se borne à peu près au renvoi d'un juge et d'un capitaine de frégate (voir l'article *Angleterre.*) Il semblait que nos préparatifs aussi menaçants dussent avoir pour objet de faire châtier sévèrement ceux des satellites du tyran qui ont violé d'une manière si manifeste le droit des gens, et insulté le gouvernement anglais dans la personne de ses sujets : ce résultat rappelle la montagne qui accouche d'une souris. Le roitelet aurait consenti à tout :—

"A la première sommation, *dit un journal*, son audace disparut; tous les efforts du comte de Paston, ministre de ses coupables plaisirs, et la vaine parade de quelques canons de plus sur le château de Lisbonne, ne purent le rassurer: et avant l'expiration du délai qui lui était fixé, Miguel s'est rendu à discrétion. C'est là un grand triomphe pour les intérêts anglais en Portugal, mais malheureusement, la cause de l'humanité et de la liberté n'y a rien gagné. Si l'on eût conseillé plus fortement à ce méchant de résister, son obstination et son usurpation auraient pu recevoir leur châtiment; mais au point où en sont les choses, il y a tout lieu de croire que sa lâche temporisation lui évitera encore pendant quelque temps un châtiment justement mérité, et maintiendra le Portugal sous sa domination. Cependant, on peut espérer quelque chose des escadres française et américaine, qui n'ont pas encore réglé leurs comptes avec lui, et qui se dirigent vers l'embouchure du Tage. Quant à nous, nous ne saurions nous louer de cette victoire, car il n'y a pas d'honneur à *triompher* d'un lâche; mais on ne peut qu'éprouver un sentiment de surprise, d'indignation et de mépris, en voyant un gouvernement tel que celui de Miguel, aussi facile à ébranler, se maintenir par la politique tortueuse d'une administration quelconque."

Il y a de la dignité dans le langage de ce journal anglais: mais voyez s'il peut y avoir au monde quelque chose de plus ridicule que les lignes suivantes d'un journal ministériel français:—

"Nous apprenons d'une source authentique, que don Miguel a consenti à accorder à la France la satisfaction et les indemnités qu'elle demande. Ceci explique suffisamment l'ordre de suspendre la levée de soldats de marine, donné par le ministère de ce département, et prouve que le gouvernement de la France sera toujours respecté et qu'il se fera chèrir chaque fois qu'il prendra une attitude digne d'elle."

N'est-il pas pitoyable de faire sonner si haut la peur que l'on a faite à un mendiant tel que ce Miguel, lâche qui tremble à la seule idée d'un coup de pistolet ou de fusil tiré contre son palais de Queluz! *Encore si cette nouvelle était fondée*: mais il est évident, d'après des dates de Lisbonne plus récentes, qu'on ne connaissait pas encore le résultat de l'expédition française.

Aux seules réclamations des journaux ministériels dans cette question *miguélienne*, on doit reconnaître que c'est la peur, et la peur seule qui a empêché l'intervention du gouvernement français en Belgique, en Italie et en Pologne.

—Il paraît que c'est la mauvaise santé du roi d'Angleterre qui lui a fait renoncer au projet de visiter plusieurs ports de mer de son royaume, et surtout celui de Portsmouth.

Il est question d'une nouvelle création de pairs en Angleterre.

Le même *lord* Dalhousie qui, il y a quelques années, faillit causer une révolution dans le Canada, vient de faire parler de lui dans l'Inde, où il a été envoyé en qualité de capitaine général de l'armées. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier Journal*:—

"Nous tenons d'une source authentique, et nous annonçons avec peine, que des différends très sérieux ont éclaté dans l'Inde entre lord William Bentinck, gouverneur-général, et lord Dalhousie, capitaine-général des forces. La chose en est venue à ce point, que le gouverneur-général a cru de son devoir de faire mettre *lord* Dalhousie aux arrêts. Les résultats d'une telle démarche ne sauraient être prévus, en ce que les officiers européens ont toujours fait cause commune avec leur commandant en chef, et témoignent de l'éloignement pour lord William Bentinck. L'influence morale de ce conflit d'autorités, sur l'Inde en général, peut être de la plus haute importance; nous attendons avec une vive anxiété de nouveaux details sur cette malheureuse affaire."

Une des conséquences possibles de cette petite querelle, suscitée sans doute par la morgue intraitable de l'ex-gouverneur du Canada, c'est que nous apprenions bientôt qu'une révolution a éclaté dans l'Inde, et que lord Bentinck, à la tête des Indigènes, a proclamé l'indépendance du pays. Cette petite leçon ne viendrait pas mal au gouvernement anglais, pour lui apprendre à punir, et non à récompenser les gouverneurs de ses possessions d'outre-mer, quand leurs administrés se plaignent de leur conduite tyrannique.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, 16 mai.

Nous avons reçu hier soir les journaux de Lisbonne du 4 mai. Ils contiennent les décrets rendus par don Miguel, en obéissance aux injonctions du gouvernement anglais. La démission de ses instrumens de tyrannie, dans la crainte des résultats qui auraient suivi immédiatement un refus, a dû être pour lui quelque chose de difficile à digérer.

Voici les extraits de ces journaux.

OFFICIEL.—Département de la justice—*Lisbonne, 3 mai.*—Comme il m'a été représenté que Philippe, marquis da Silva e Sousa-Belfort, juge criminel du district de Ribeira, en faisant des recherches, durant la nuit du 21 mars dernier, dans la maison du négociant anglais Robert, ne s'est pas conformé à mon ordonnance royale, qui enjoint que l'on respecte strictement tous les privilèges dont jouissent les sujets anglais dans mes royaumes, il me plaît de lui retirer la place qu'il occupe à mon service.

Palais de Quelus, 30 avril 1831.

Moi, le Roi.

Département de la marine.—Francisco Ignacio de Miranda-Everard, commandant dans ma marine royale, ayant, pendant qu'il commandait la frégate la *Diane*, au blocus de Tercère, capturé injustement le paquebot anglais *St. Helena*, qui avait à son bord des soldats invalides de l'armée anglaise, qu'il conduisait en Angleterre, et la malle avec des dépêches pour le département des colonies; ayant en outre employé la violence envers le capitaine Warren et l'équipage du dit paquebot; et désirant, en conséquence de ces faits, prouver à S. M. B. combien ils m'ont été désagréables, et lui donner une ample satisfaction; et voulant agir comme on fit en Angleterre à l'égard du capitaine du brick de guerre *Virginia*, qui fut renvoyé, je juge à propos de retirer au dit commandant la commission qu'il avait reçue de moi.

Moi, le Roi.

FRANCE.

DE L'ANGLETERRE ET DE LA RÉFORME.

L'Angleterre nous a long-temps devancés dans la route du perfectionnement politique; elle marchait depuis plusieurs siècles dans une voie où la France n'était pas même demeurée stationnaire, mais où elle reculait toujours, surtout depuis Louis XIII. Pendant tout le cours du 18e. siècle, les grands hommes qui l'ont honorée étudièrent, et nous firent étudier et envier les institutions politiques de la Grande-Bretagne; et, lorsque la révolution éclata, tous les esprits étaient préparés à adopter les bases principales de sa constitution. Cependant le parti qui, dans l'assemblée nationale, essaya de l'importer toute entière, et de la naturaliser parmi nous, fut définitivement le plus faible, et n'obtint pas les deux chambres qu'il réclamait. On a souvent attribué à ce délait de la constitution de 91 la plus grande partie des malheurs qui suivirent.

Depuis quinze ans, nous sommes à notre tour, et nous devons être le modèle de l'Angleterre. Plus libres que les anglais, nous n'avons pas comme eux une aristocratie orgueilleuse et fortement organisée, qui écrase de tout son poids et domine de toute sa hauteur les représentans de la nation. Notre système représentatif n'est pas embarrassé de privilèges, honni par des exceptions, déshonoré par l'intrigue et la corruption; nous n'avons ni bourgs-pourris, ni bourgs fermés, et nous ignorons le scandale d'une élection achetée à beaux deniers comptans. La *révolution de juillet* a étendu les franchises électorales, et fait participer un plus grand nombre de citoyens au plus précieux droit de l'homme libre. Les principes déposés dans la constitution permettront d'agrandir, progressivement, le cercle des électeurs; et, *en un mot*, la *France* est et sera de plus en plus réellement représentée.

Aussi la cause de la réforme parlementaire est-elle devenue de jour en jour plus populaire chez nos voisins animés par notre exemple, et cette fois noblement jaloux de la France. Ils ont jeté les yeux sur leurs communes, et, au lieu d'y trouver des députés du peuple, ils n'y ont vu que trop de délégués de l'aristocratie; ils se sont demandés où étaient les représentans de leurs grandes villes manufacturières, de Manchester, de Birmingham, de Leeds, dont l'industrie et l'immense activité couvrent l'Europe de produits anglais, et sont pour l'Angleterre une source de richesse et d'influence. Ces grandes villes ne sont pas représentées; mais à côté d'elles languit et dépérit tous les jours quelque misérable village, qui pourait avoir soit importance il y a trois siècles, mais qui aujourd'hui tombe en ruines, et dont on cherchera bientôt l'emplacement: c'est ce village, habité par deux ou trois cents âmes, qui envoie un membre au parlement, et qui exerce sur les destinées de l'empire britannique une influence hors de toute proportion avec sa population et son importance.

Un pareil état de choses ne pouvait durer en présence de notre système électif: la réforme parlementaire est devenue une nécessité. Aussi jamais une mesure politique ne fut elle accueillie par l'universalité d'un pays avec l'enthousiasme que le dernier bill a inspiré. De tous côtés les adresses de félicitation et de reconnaissance ont été votées au roi et au ministère; tous les jours la chambre des communes est assiégée de pétitions en faveur de la réforme. Toutes les villes de l'Angleterre, des villages et des hameaux, les innombrables sociétés littéraires, politiques ou commerciales où se réunissent les principaux habitans des cités pour y discuter leurs divers intérêts et ceux du pays, en ont rédigé et envoyé au parlement. Ce concert universel était de nature à en faire interroger par une pétition à libre contre la réforme, péniblement arrachée à quelque misérable village des domaines d'un lord, ou à quelque corporation directement influencée par un noble patronage. Mais ces rivales tentatives d'appel aux sentimens de nation par les non-réformistes n'ont fait que mieux ressortir l'impopularité de leur opposition au bill du ministère.

Nous ignorons qu'elle sera la composition du prochain parlement, et nous ne sommes pas tout à-fait sans crainte à ce sujet, car l'Angleterre roule dans un cercle vicieux. Son système électoral est mauvais, et c'est à ce système qu'elle demande la propre destruction. Mais si le peuple, qui a de toutes parts si énergiquement exprimé ses vœux, ose prendre sa propre cause entre ses mains, les résultats d'un second rejet du bill pour la réforme sont incalculables. Au lieu d'une révolution légale et tranquille, une révolution violente est inévitable; et alors où s'arrêteront les esprits, quel reste de féodalité, quelle institution du moyen âge, quelles traditions antiques respecteront-ils? Que l'opposition y prenne garde: une résistance impolitique la perdrait, et précipiterait une chûte, que tous ses efforts doivent tendre uniquement à retarder et à rendre moins lourde. Si l'aristocratie, fière de sa puissance, de ses forces et de ses richesses, sans prendre conseil des temps et de la sagesse, réveille un peuple depuis long-tems endormi, et ne craint pas de provoquer une lutte, elle succombera toute entière, et verra s'écrouler jusqu'au dernier fragment du gothique édifice auquel elle se rattache, car une fois que le marteau populaire en aura brisé quelques pierres, il attaquera ses fondemens appauvris et minés. S'il faut quelquefois résister, il faut aussi quelquefois avoir le courage de céder. La victoire de la raison humaine peut honorer même ceux qui perdent matériellement à ses triomphes; ils en partagen la gloire. *(Constitutionnel.)*

SITUATION POUR BOLOGNE.

Quand le ministère nous assurait à la tribune nationale que les Autrichiens ne mettraient pas le pied en Italie; quand Parme, Modène, Bologne et une partie des états romains étaient en plein usage du droit que l'ambassadeur de Russie Gagarin refuse aux peuples de se donner un gouvernement de leur choix, nous pensions que la mission de notre envoyé extraordinaire pouvait aboutir à quelque résultat honnête.

Nous n'osions pas espérer, il est vrai, le maintien de révolutions qui compromettaient pour l'Autriche la possession de ses domaines d'Italie; il était clair qu'elle déploierait, au besoin, l'énergie la plus désespérée pour un intérêt aussi vital. Mais pourtant il y avait à croire que des concessions mutuelles pourraient, avec notre médiation, amener une capitulation honorable pour la cause sacrée des nations.

Nous disions: Parme et Modène, placés sous un patronage dynastique, seront, sans doute, des points difficiles à défendre par une diplomatie généreuse et libérale. Il y aurait eu là *casus belli* bien caractérisé, et nous voulions la paix. Mais Bologne!

Ici la question était bien différente, ce n'était plus soutenir une infraction aux traités: c'était accueillir un appel aux traités. Les droits politiques des Bolonais pouvaient être débattus sur le terrain même du traité de Vienne.

Le langage des proclamations de la chancellerie papale, où se peint un despotisme tout sacerdotal, le nombre et la multitude toute sacerdotale des troupes envoyées contre des sujets révoltés, tout cela est un vrai mensonge à l'égard des Bolonais. Ils ne sont et n'ont jamais été les sujets du pape.

Ce n'est que par usurpation que les serviteurs des serviteurs de Dieu se sont arrogés la souveraineté de cette ancienne république. Dans des temps difficiles, craignant de ne pouvoir se maintenir, elle recourut à la protection du pape Nicolas V. L'acte solennel entre les deux parties est réciproque; voilà tout.

Le congrès de Vienne, qui prit pour base du droit public le *statu quo*, n'a entendu donner Bologne et les légations au saint-père qu'aux conditions préexistantes avant la guerre européenne. On ne peut trop rappeller cela, et nous ne devons pas douter que M. de Saint-Aulaire ne se soit bien pénétré de l'importance de ces considérations pour donner plus de poids à ses démarches diplomatiques. *(Constitutionnel.)*

M. DE LATIL.—MME. DE POLASTRON.

Pendant son séjour en Angleterre, après sa fuite honteuse de la Vendée où il avait laissé égorger les soutiens de sa cause, le comte d'Artois menait une vie retirée dans le château d'Hartwell, résidence offerte par l'hospitalité britannique à l'ex famille royale. Là il s'occupait uniquement de madame de Polastron, dont il partageait les faveurs avec l'abbé, depuis cardinal de Latil, l'un des auteurs de tous les maux que nous avons soufferts pendant les dernières années du règne de Charles X. D'Artois était resté fidèle à cette femme qu'il avait connue à l'époque où il entamait aussi des liaisons avec madame de Polignac, mais cette dernière l'avait toujours emporté dans son cœur sur madame de Polastron. Le ciel avait, comme on dit, béni l'*union* du comte d'Artois et de madame de Polignac. Le fameux prince-ministre que l'on vient d'arrêter, était dit on, un fruit de cette union, et c'est à cette *croyance* qu'il devait la haute faveur dont il a joui depuis, près de son père *supposé*, et qui a été cause de la catastrophe à laquelle nous venons d'assister. Nous disons père *supposé*, car bien des personnes prétendent que Charles n'était plus alors apte à procréer, et que c'était une des causes du mépris dont il était l'objet de la part de ses nombreuses maîtresses. Quoi qu'il en soit, son amour pour madame de Polastron était extrême pendant son séjour en Angleterre. D'Artois était l'esclave de cette femme intrigante et astucieuse, qui elle-même n'était qu'un instrument docile entre les mains de l'abbé de Latil, avec laquelle elle entretenait des liaisons plus intimes. C'est à l'aide de ce ricochet d'amour que le trop fameux *jésuite parvint à exercer un empire absolu* sur l'esprit et le caractère de Charles. Il s'empara de lui, dirigea toutes des idées vers un but unique, le triomphe du jésuitisme et des ses infâmes principes, et produisit enfin cet élève digne de saint *Ignace de Loyola, qui s'est joué* des sermens les plus sacrés, et qui a mis en pratique parmi nous, ce code de restriction mentale que l'on pourrait appeler le *vade mecum* des membres de la société de Jésus. Avant sa mort, madame de Polastron fit *jurer* à Charles que dans toutes les circonstances de sa vie, heureux ou malheureux, sur le trône ou dans l'infortune, il n'aurait jamais d'autre guide, d'autre conseiller que l'abbé de Latil. Ce serment, c'est le seul qu'il ait tenu. Il paraît que les jésuites ont de la pudeur entre eux. Mais ici le parjure était été une vertu: Charles était destiné à ne jamais connaître la signification de ce mot. Du reste, il montra beaucoup d'attachement à madame de Polastron jusque dans ses derniers moments. Cette femme était attaquée d'une maladie de poitrine, et les médecins lui avaient conseillé de coucher dans une étable. Charles tout entier à son amour, partagea la couche de sa maîtresse sur le fumier. Il lui jura, dit-on aussi, avant de mourir, qu'il serait toujours fidèle à sa mémoire et qu'il ne contrairait jamais d'autres femmes. On dit qu'il a tenu aussi religieusement ce serment. Mais le code jésuitique admet tant d'exceptions d'amour qu'il se serait peut extraordinaire que Charles satisfit ses goûts lubriques, tout en restant fidèle à la mémoire de sa dernière maîtresse.

(Extrait de l'histoire scandaleuse, politique, ecclésiastique et bigote de Charles X.)

Nous sommes arrivés à cette époque de l'année, où les chaleurs excessives obligent les étrangers à s'éloigner de nos murs, et paralysent en quelque sorte tous les amusemens comme tous les genres d'industrie. Ce relâche de l'activité commerciale dans notre riche et populeuse cité, est aussi le moment où il est permis aux éditeurs de gazette, de se reposer un peu de leurs pénibles et non glorieux travaux, ainsi l'a autorise l'usage, depuis long-temps. Nous prévenons donc nos abonnés, qu'à compter de mardi, 5 juillet prochain, l'*Abeille* ne paraîtra que trois fois par semaine, le mardi et le jeudi matin et le samedi soir, jusqu'à la reprise des affaires. Les jours d'arrivée du courrier de la Mobile étant les lundis, mercredis et samedis, nous avons choisi pour la publication de notre feuille, les deux jours qui suivent immédiatement les deux premiers, afin de ne pas faire attendre trop longtemps à nos lecteurs les nouvelles que nous pourrons recevoir; et par la même raison nous nous sommes décidés à faire paraître le soir notre feuille du samedi, parce que de cette manière nous pourrons donner les nouvelles reçues par la malle du matin. Du reste, nous ferons en sorte que cet arrangement tourne tout entier au profit du public, en redoublant de soins pour bien remplir nos colonnes, nous entendons les remplir autant qu'il sera possible, et de la manière la plus agréable que nos informations nous le permettront. Les nouvelles importantes seront toujours publiées en *extra*, quelque jour qu'elles nous parviennent.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Charles Wharton, Yorke, Liverpool, Lockhart & Arrot.

Navire Union, Thomas, Havre, L H Gaie.

Goël. Harriet, Kennard, Portsmouth, capit.

ARRIVÉS

Bateau de remorque Florida, Morrison, des passes, avec le brick Remittance: les goëls. Hetta, Integridad, Mary et Alligator.

Bateau de remorque Grampus, des passes, ayant mis en mer les navires Wm Neilson, brick Gen. Washington, brick Sarah et goël. Nelson. Il a laissé la passe du S. O. le 28 après midi Rien en vue. Laissé la Balise le 29 à 10 heures du matin; 2 bricks et 1 goël, en vue et se dirigeant sur la passe. En rivière, brick Howard, du Havre, avec des passagers. Il a amené dans le port, les bricks America de Boston, Agenora, de New-York, Zeppoorah, de N. York, Josefina, de la Havane; le brick Adamas était échoué à la Grande Prairie.

Brick Agenora, Trott, en 30 jours de New-York.

Brick Zeppoorah, de New-York.

Brick Josefina, Granados, de la Havane, avec un chargement et des passagers

Brick America, Cottle, de Boston.

Brick Remittance, Liscomb, Bristol (R. I.). sur lest.

Goël. Integrida, Dela Torres, de la Havane.

Goël. Hetta, Taylor, de la Mobile.

Goël. Mary, Weeks, des Iles Turques.

Goël. Alligator, Vessels, du Bassin Barondelet, sur lest.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, Bayou Sarah.

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'à dater de ce jour, il est propriétaire de l'établissement connu sous le nom de **CAFE TRICOLORE**; l'habitude qu'il a de faire tous ses efforts pour parvenir à plaire, doit être pour les habitans de cette ville un sûr garant qu'il ne négligera rien pour mériter la bienveillance de ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.

28 juin—5 F. D. VICTORIN.

LE Dr. JAMES EWELL, étant venu s'établir de la ville de Washington à la Nlle. Orléans, offre au public les services de sa profession. Sa résidence est à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal. 1er. juillet—3

TRAITES sur New-York, à vendre par [1 juil] H. PERRET & CHARBONNET.

GLACIÈRES FRANÇAISES—Les soussignés offrent à vendre 2 bonnes Glacières reçues dernièrement de France, contenant l'une 600 liv. et l'autre 300 liv. de glace.

1 juil.] H. PERRET & CHARBONNET.

A VENDRE.—LOTS DE TERRE avantageusement situés dans le faubourg Ste. Marie. S'adresser à

G. MORTIMER,
1 juillet rue Philippa, No. 158.

Avis aux Navigateurs de cet Etat.

LUNDI prochain, 4 juillet, jour de l'anniversaire de l'indépendance américaine, la 7e. compagnie de milice, sous le commandement du capitaine Augustin Jeauffreau, devant prendre les armes pour célébrer cette mémorable journée, j'invite 20 à 25 marins à vouloir bien se réunir chez lui, samedi ou dimanche, pour y prendre quelques renseignemens, sur ce qu'ils auront à faire ce jour-là, et pour se pourvoir d'autant de pavillons qu'il y a de consuls étrangers en cette ville, lesquels seront portés par un marin de chacune de ces nations respectives.

SIMON LAIGNEL,
1er. juillet—2 Ex-marin.

DRAGONS D'ORLEANS,

La compagnie prendra les armes et sera à cheval le 4 juillet prochain, à 6 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance américaine.—(Costume d'été.)

Par ordre du capitaine,
L. T. CAIRE,
1er. juillet—2 *Maréchal-des-logis-chef*

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

Vous êtes prévenus que la compagnie prendra les armes, lundi prochain, 4 juillet, pour la célébration de l'anniversaire de l'indépendance des Etats Unis. L'appel se fera à 5 heures du matin, vis-à-vis le logement du capitaine, rue Royale, No. 175.

Par ordre du capitaine A. Bosque,
A LABOURDETTE,
30 juin Maréchal des logis.

LANCIERS D'ORLEANS,

Préparez vous pour monter à cheval, lundi prochain, 4 juillet, à 5 heures precises du matin, équipement complet, pantalon blanc. La compagnie se réunira au lieu ordinaire du rassemblement.

JOHN L. RUB,
3 juin Maréchal des logis chef.

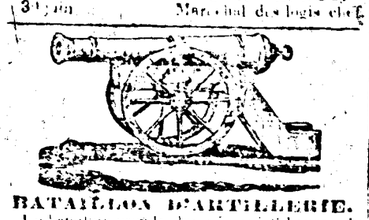

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le bataillon prendra les armes à 6 heures du matin, lundi, 4 juillet 1831, uniforme d'été, armement complet.—Par ordre

28 juin. U. DUREL—Adjt.-major.

GRENADIERS,

D'après les ordres que j'ai reçus vous êtes prévenus que la compagnie prendra les armes Lundi, 4 juillet, à 5½ heures du matin, en uniforme d'été, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

Par ordre du capitaine,
A. D. GUESNON,
28 juin—6 sergent major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS,

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes lundi, 4 juillet prochain, à 5 heures et demie précises du matin, en grande tenue, uniforme d'été et plumets.

Par ordre
du capitaine,
Ms. CHAPUS,
29 juin. Sergent-maj.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!

La Compagnie prendra les armes lundi prochain, 4 juillet courant, à 5½ heures du matin, en uniforme d'été, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

Equipement complet.

Par ordre du capitaine,
J. ST. ALEXANDRE,
27 juin—7 *sergent-major.*

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

La compagnie prendra les armes lundi prochain, 4 juillet, à 5½ heures précises du matin, en grande tenue d'été, armement complet, et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement.

Par ordre du capitaine,
CHARLES BUSSI,
29 juin. Sergt.-major.

CHASSEURS D'ORLEANS.

4 JUILLET!!!

La compagnie prendra les armes, lundi prochain, 4 de juillet, à 5 heures et demi précises du matin, en grande tenue et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement.

Par ordre,
J. LAMOTHE,
28 juin. *Sergt.-major.*

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—216 rouleaux cordes d'emballage, 127 pièces Toile d'emballage, en débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana et à vendre par P. M. TOURNE',
28 juin No. 15, nouvelle Levee

CAFÉ DE LA HAVANE, à vendre par [25 juin] J. MAGER.

TRAITES payables au Hâvre et dans Paris, à vendre par [26 jn.] V. ROUMAGE.

POUR CINCINNATI *et les ports intermédiaires.*

Le fin et bon marcheur bateau à vapeur à pression, CINCINNATIAN, capitaine Swis, ayant tout son frêt engagé, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

30 juin STETSON & AVERY.

A LOUER OU A FRETER.

POUR LA MOBILE OU POUR PENSACOLE.

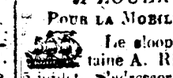

Le sloop LAFAYETTE, capitaine A. Riddarhyerlm, partira mardi, 5 juillet. S'adresser à E. BARAUD & CO. sur le Bassin.

1 juillet—☞

POUR BOSTON.

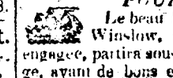

Le beau brick SABRA, capitaine Winslow, ayant presque sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à

30 juin STETSON & AVERY.

POUR LE HAVRE.

Le brick PROGRESS, capitaine Hawes, partira incessamment, peut prendre un chargement sur le pont, et peut accommoder quelques passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

29 juin. T. NICOLET & CO.

POUR TAMPICO.

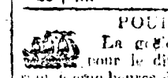

La goëlette TAMPICO, partira pour le dit port, mercredi, 29 du courant, à cinq heures de l'après midi. Les passagers voudront bien faire embarquer leurs effets dans la matinée du dit jour, après avoir payé leur passage.

28 juin—2f M. FAUCHE COUGOT.

A LOUER OU A FRETER.

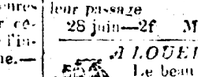

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre HENRY EDELFORD, du port de 245 tonx., et est prêt à prendre mer; pour plus ample information, s'adresser à bord, ou à

27 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

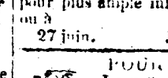

La goëlette fine voilière, doublée en cuivre, WATER-WITCH, capitaine Prescott, partira sous peu pour le dit port. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

THAYER, HUBD & CO.
25 juin rue des Magasins.

On a besoin d'un Navire, de quelque nation qu'il soit, pouvant porter 400 ou 500 barils; il serait expédié de suite.

S'adresser à VICTOR ROUMAGE.
23 juin Rue Royale.

POUR MATTAMOROS par la rivière de LA PRISE.

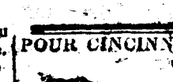

La belle goëlette fine voilière LA PRISE, capitaine ——, partira ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à

22 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BRAZOS ST. IAGO.

La belle goëlette américaine ALARTA, capitaine Vanstorcum, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu; pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord ou à

21 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL—On demande de 50 balles de coton pour être embarqué sur le pont de la barque PRUDENT, s'adresser à [17 juin] [illegible]

POUR BALTIMORE—(*Passage assuré.*)

Le brick fin voilier doublé en cuivre CHARLES, capitaine STETSON, partira dans dix jours; pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la Douane, ou à STETSON & AVERY.

15 juin

On a besoin pour un port de France, d'un bon bâtiment à copper, pouvant porter 100 barils de coton, qui lui serait chargé sous le plus bref délai.

14 juin THEODORE NICOLET & Co.

DEMAIN.

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

Classe de 1831.

Le tirage aura bien lieu Samedi 2 Juillet.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1 LOT DE	$ 2,000	$ 2,000
1 " "	1,500	1,500
1 " "	1,000	1,000
1 " "	800	800
1 " "	600	600
6 " "	500	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	200	1,200
156 " "	50	7,800
156 " "	20	3,120
621 " "	8	4,968
7800 " "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLET	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**!—Demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,

20 juin Directeur

ESCLAVES EN MARRON, AGE.

Parti marron de chez le soussigné le nègre nommé BILL, âgé d'environ 3 ans, d'une belle complexion et d'environ 5 pieds 2 pouces, tout à fait noir, et vêtu d'un pantalon et d'une chemise de colette grise, parlant un peu anglais et français.

La négresse JULIE, âgée d'environ 40 ans, haute de 5 pieds 4 pouces environ, ayant des marques anciennes de tatouage sur la figure, comme depuis long-temps elle est cette ville comme marchande de légumes, d'une faible complexion, et ne parlant que français.

Cinq piastres de récompense seront données pour chacun de ces esclaves, à quiconque les logera dans une des geoles de cet Etat, ou les ramènera à leur maître.

Les capitaines de navire ou toute autre embarcation, sont prévenus de ne les recevoir à leur bord, sous peine de la loi.

F. EDWARDS,
29 jn.—3ps

[illegible]

Les capitaines [illegible] leur sont prévenus [illegible] leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

28 juin—6.3ps H. H. ALPUENTE.

On a besoin d'une bonne [illegible] pour servir à Mme. E. Carraby [illegible] Conseillère, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St. Philippe. 21 juin—☞

[illegible]

POUR LA HAVANE.

A [illegible] LA HAVANE, [illegible] SUIVANT:

David, à [illegible]	17	dos.
James, do	do	14	"
John, do	do	14	"
William, do	do	12	"
Lucy, do	do	35	"
[illegible]	[illegible]	35	"
Nelly, nièce de [illegible]		20	"
Nancy Ann, nièce de		18	"
Lucy, " "		14	"

Ces dames tenaient le service du *Restaurant Hotel* depuis plusieurs années. Ils sont [illegible] publiquement connues, [illegible] les mêmes qualités du pays. Les [illegible] sont habituées au service d'une maison et sont [illegible] cuisiniers. Lucy est [illegible] boulangère, repasseuse et couturière. [illegible] la cuisine [illegible] et elle lave et repasse. Nelly est [illegible] de chambre, repasseuse, chambrière et [illegible] bonne couturière. Mme. Ann est [illegible] tant pour la cuisine [illegible] repasseuse, couturière et [illegible] Nancy est [illegible] et [illegible] Les [illegible] pas de bonne conduite, [illegible] mauvaises, et ne sont vendues [illegible] que pour cette seule cause. [illegible] Les conditions au moment de la vente.

1 juin—1

POUR LIVERPOOL.

LUNDI, 4 juillet, à 4 heures de l'après midi, au magasin de [illegible] et Comp. rue des Hommes, entre Toulouse et St. Louis, il sera vendu:—

10 Chaudières à sucre, en fer battu, de différentes grandeurs, depuis 41 jusqu'à 70 pouces de diamètre.

12 bques, coupées en anglaise.

32 paniers à [illegible] ayant droit au drawback.

Une quantité d'articles en ardoise, tels que carreaux de foyer, pierres funéraires, marbre pour les tombeaux, marbre de cheminée, [illegible] tenjolives, appui de fenêtre, marches de escalier, &c.—Conditions au moment de la vente.

30 juin—2f

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, vendredi 1er. juillet, au magasin d'escan, une quantité de HAMOS de femmes. 30 juin

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, samedi 2 juillet prochain, au lieu ordinaire de la vente des animaux,

8 charrettes,
4 draps,
2 *Trucks*,
6 paires de roues,
40 brouettes et *hand-trucks*.

29 juin—4

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le Samedi 2 du juillet, à midi précis, à la Bourse du Hâvre,

18 *SUPERBES LOTS DE TERRE*, vantageusement situés dans le nouveau faubourg Marigny. Ces lots font partie de l'[illegible] No. 35, qui est très élevé et [illegible] près des établissements du sieur Lafontaine, entre les rues Prosper, St. Avid, Bagatelle et St. Antoine, conformément à un plan cressé par M. Pilié, voyer de la ville, lequel sera exhibé à la Bourse, avant la